

pour délits non criminels. Toutefois, en 1943, l'usage réduit de l'automobile fait diminuer les condamnations, les ramenant au-dessous du niveau de 1937 et 1938. Les condamnations de ce genre en 1943 représentent 59.0 p.c. des condamnations totales pour délits non criminels.

17.—Condamnations pour infractions aux règlements de la circulation, par province, années terminées le 30 sept. 1931-43

NOTA.—Pour les chiffres de 1900-20, voir p. 1035 de l'Annuaire de 1933 et pour ceux de 1921-30, p. 931 de l'Annuaire de 1942.

Année	I.P.-E.	N.-E.	N.-B.	Qué.	Ont.	Man.	Sask.	Alta	C.B.	Yukon	Canada
	nomb.	nomb.	nomb.	nomb.	nomb.	nomb.	nomb.	nomb.	nomb.	nomb.	nomb.
1931.....	95	999	1,200	64,611	111,718	16,556	4,259	5,070	7,851	2	212,361
1932.....	174	643	842	70,253	94,188	13,251	2,811	2,755	5,743	Néant	190,660
1933.....	82	628	693	72,464	91,521	11,021	1,859	3,282	5,298	"	186,848
1934.....	57	638	528	64,429	128,604	12,725	1,624	2,819	6,403	"	217,827
1935.....	101	760	609	69,671	153,142	11,664	1,720	2,669	5,787	"	246,123
1936.....	77	1,099	720	46,464	162,951	12,900	1,839	2,817	8,315	1	237,183
1937.....	252	1,179	1,011	57,174	186,825	23,711	2,706	3,536	12,294	Néant	288,688
1938 ¹	200	1,572	835	52,395	185,709	26,682	2,939	4,068	11,550	1	285,951
1939 ¹	191	1,725	725	51,858	193,815	24,732	3,055	5,397	11,403	3	292,904
1940 ¹	240	2,388	2,064	47,927	210,834	23,795	3,815	6,709	13,906	Néant	311,678
1941 ¹	530	2,444	2,314	73,367	231,823	26,092	5,625	8,253	18,784	2 ²	369,234
1942 ¹	331	2,594	1,765	110,579	232,646	25,522	4,034	7,779	14,705	2 ²	399,957
1943 ¹	209	2,772	1,722	82,884	152,557	16,074	2,961	4,745	10,628	21	274,573

¹ Depuis 1937 les condamnations pour ivresse au volant sont classées comme délits criminels. En 1938 et les années subséquentes la conduite dangereuse a aussi été classée dans la même catégorie et, depuis la guerre, les infractions aux règlements de la défense du Canada et le fait de quitter le lieu d'un accident ont été ajoutés à cette catégorie. ² Y compris une dans les Territoires du Nord-Ouest. Aucune condamnation n'est rapportée pour les Territoires du Nord-Ouest les autres années.

En 1943 l'Ontario, qui compte 45.7 p.c. des véhicules automobiles enregistrés au Canada (voir p. 702), compte 56 p.c. de toutes les condamnations; le Québec, la même année, compte 14.7 p.c. de tous les véhicules-moteur et 30.1 p.c. des condamnations; le Manitoba compte 6.2 p.c. des véhicules-moteur et 6 p.c. des condamnations. Toutefois, dans l'interprétation de ces chiffres, il convient de noter que les règlements de la circulation sont loin d'être uniformes par tout le Canada et qu'il n'est pas tenu compte du degré d'urbanisation de chaque province. Ainsi, les trois provinces ci-dessus mentionnées renferment de grands centres de population, tandis que dans d'autres, où le degré d'urbanisation est moins élevé comme dans les Provinces Maritimes, la Saskatchewan et l'Alberta, les condamnations sont peu nombreuses par rapport au nombre de véhicules-moteur enregistrés.

Condamnations de femmes.—Le nombre de femmes condamnées pour délits non criminels en 1943 est de 23,078, soit une diminution de 15.5 p.c. comparativement à 1942.

Parmi les délits les plus graves, les infractions aux règlements de la rue et de la circulation sont les délits les plus importants représentant 7,146 condamnations, comparativement à 11,426 en 1942; l'ivresse vient ensuite, avec 3,030 contre 2,845; puis 1,202 condamnations contre 1,427 en 1942, pour infractions aux lois des spiritueux. Le vagabondage est cause de 1,697 condamnations comparativement à 1,560 en 1942.

Sur un total de 23,078 condamnations en 1943, non moins de 3,846 sont des condamnations pour le délit relativement mineur d'usage d'un radio sans licence.

Comme règle générale, la proportion de condamnations de femmes par rapport aux condamnations totales tend à être plus élevée dans les provinces de l'Ouest bien que toutes les provinces, excepté la Nouvelle-Ecosse et l'Ontario, indiquent des taux plus élevés en 1943 qu'en 1942. Le taux très élevé en 1943 pour l'Île Prince-Edouard ne correspond pas au relevé précédent.